



Déclaration préalable de la FSU CHSCTA du 8 avril 2021

La FSU félicite encore une fois tous les personnels de l'académie d'Amiens pour leur adaptabilité sans faille face à l'urgence et face à tous les dysfonctionnements encore rencontrés suite à la mise en pratique mardi 6 avril des mesures annoncées par le président mercredi 31 mars.

Tous les personnels ont permis le maintien du service public d'éducation !

Par contre, que dire de la cyber-attaque de tous ces écoliers, de tous ces collégiens, de tous ces lycéens et de tous ces professeurs qui ont saturé les outils numériques mis à leur disposition par l'éducation nationale ou payés par les collectivités en se connectant tous sur le temps des horaires scolaires !

Les explications données par le ministre sont loin d'être à la hauteur ! Les personnels, face à ces difficultés ont immédiatement agi et trouvé des solutions pour prévenir les usagers que le problème était général. Ils elles ont tenté de continuer leurs missions en remédiant à tours de bras pour être présent auprès de leurs élèves ! Le « Tout est prêt ! » du 31 août 2020 a vraiment un goût amer !

Les personnels administratifs ont aussi subi les dysfonctionnements du portail de l'académie avec l'accès limité à certaines applications.

Bref, la dégradation des conditions de travail par la mise en place pour tous du travail généralisé en distanciel a largement été accentuée par la journée catastrophique de mardi et le travail empêché !

Il est temps d'allouer les moyens nécessaires à la bonne santé de notre service public d'éducation. La journée de mobilisation du 6 avril revendiquait le renforcement des CHSCT, l'abrogation de la loi portant transformation de la fonction publique, la défense et le renforcement du statut général des fonctionnaires, l'octroi dans les projets de lois de finances et de financement des moyens budgétaires nécessaires à l'accomplissement de toutes les missions dévolues, l'arrêt des suppressions d'emplois et la mise en œuvre d'un plan de recrutement pluriannuel, le dégel immédiat de la valeur du point d'indice...

Depuis jeudi 1er avril, la FSU demande d'informer les personnels sur les ASA garde d'enfant de moins de 16 ans. La direction académique vient d'adresser à l'ensemble des chef.fes de services de l'enseignement scolaire (y compris aux chef.fes d'EPL) une circulaire relative aux modalités d'application des mesures édictées par le président de la République et le Premier ministre, incitant à des consignes de bienveillance. Cette communication, réclamée avec insistance par la FSU lors des dernières séances de ce CHSCT, est la bienvenue même si l'ensemble des personnels n'est pas encore destinataire des possibilités qui leur sont offertes.

La FSU déplore la réaction de certain.es chef.fes de service qui restent sur la disposition du plan de continuité avec au moins 1 journée de présence alors que les demandes des personnels pour un distanciel sur 5 jours sont faites dans l'intérêt de la continuité du service et non de sa désorganisation par la prise d'ASA, alors que le rectorat a donné des consignes claires et bienveillantes pour l'ensemble des personnels!

Les pôles d'accueil ont repris du service avec quelques couacs ici et là. Combien y-a-t-il de pôles primaires, maternelles, élémentaires, collèges par département ? La FSU s'inquiète du volontariat fortement impulsé par certains supérieurs hiérarchique. Combien y-a-t-il de volontaires ? Combien y-a-t-il d'élèves inscrits dans ces pôles ?

Lors du dernier CHSCTA, la FSU émettait des réserves qu'en à l'élan de volontariat des personnels pour ses pôles, quelles sont les dispositions prises en faveur de ces volontaires, les rémunérations des heures effectuées ? La FSU ne peut que dénoncer les inadmissibles propositions de certaines académies de dérogation aux limitations de déplacement pour les personnels volontaires...serait-il compliqué d'en trouver ?

Pour la vaccination, la FSU a enfin été entendue, car l'ARS dans l'Aisne et dans l'Oise a commencé à proposer la vaccination pour les personnels des services publics. On ne peut regretter que tous les personnels de l'EN n'aient pas été concernés car pour l'Aisne c'était pour les 55 ans et plus et pour l'Oise

pour les enseignants. Par contre, ce fut de courte durée pour le centre de vaccination de Beauvais, qui appelle les enseignants pour annuler les prises de rendez-vous en leur indiquant ne plus faire partie du public prioritaire !

Pour la FSU, il est indispensable qu'avant la reprise, en présentiel, les personnels enseignants comme non enseignants volontaires soient vaccinés !

La FSU rappelle que la vaccination est un acte volontaire, une information médicale et donc confidentielle. Par contre, les arrêts consécutifs aux symptômes dus à la vaccination doivent être considérés comme arrêt COVID et donc non carencés !

Pour les masques, la distribution est loin d'être faite. Quand les personnels seront-ils informés de la mise à disposition ? Comment vont faire les personnels pour le premier lavage avant utilisation ? Pour rappel, la FSU le 1^{er} avril a rappelé que la distribution pour les titulaires remplaçants est problématique depuis le début de la crise, elle demande que ces personnels reçoivent leurs masques à domicile, qu'en sera-t-il ?

Quels accompagnements ont reçu les personnels vulnérables qui sont sans présentiel depuis plus d'un an ?

Par anticipation pour la reprise, la FSU demande que s'il y a un nouveau protocole, celui-ci soit transmis en amont des congés ou qu'un temps soit donné pour pouvoir le mettre en place et que la reprise des élèves ne se fasse pas le 26 avril.

Dans les EPLE, les CHS doivent être réunies pour consultation.

Quelles seront les modalités pour les personnels en présence d'usagers sans masque ?

La FAQ du 3 avril fait, page 6, la différenciation entre la reprise du 26/4 et celle du 3/5 avec les écoliers qui **seront** accueillis à l'école et les collégiens et lycéens qui **pourront** de nouveau être accueillis. Pouvez-vous nous éclairer sur cette différenciation ?

Quelle est la liste des pôles d'accueil pour la semaine du 26 au 30 avril ?

En ce 8 avril, la FSU siège aujourd'hui mais souhaite rappeler que cette journée est une journée de mobilisation nationale des AESH, contre la précarité, pour la revalorisation des salaires et la reconnaissance du métier par la création d'un statut et sur les conditions de travail en abandonnant le PIAL et la politique de mutualisation des moyens.

La FSU rappelle que la période du 10 au 25 avril correspond aux congés de printemps pour beaucoup de personnels. Nous souhaitons donc à tous ces collègues de bonnes vacances sans intrusion de la vie professionnelle dans la sphère personnelle.

La FSU rappelle également le nécessaire report des instances locales et des formations, exceptées celles de préparation aux concours car les dates des concours sont maintenues.